COMPTE-RENDU DU CTL DU 9 NOVEMBRE 2020

Initialement convoqué le 2 novembre mais boycotté par l'intersyndicale, ce CTL se tient sur seconde convocation.
Vous trouverez en pièce-jointe 1 la déclaration liminaire de FO.
On ne boude pas notre plaisir, la direction n'a pas apprécié, le « Je m'en souviendrai » répété plusieurs fois par le président pour preuve, l'ambiance s'est dégradée dès ce moment, les hostilités étaient ouvertes, nous avons eu du Giroudet tout du long de l'instance.

En raison de l'actualité, bien que ce n'était pas prévu à l'ordre du jour, le directeur a fait un rappel de ce qui avait été évoqué lors de la visio dédiée à la situation sanitaire du 30 octobre :
- la pays connaît un nouveau confinement mais la DGFIP n'est pas en PCA ;
- le pourcentage de télétravailleurs ne satisfait pas la direction (23 % seulement). Un tour de vis est prévu pour la suite. Sauf qu'une fois encore, les représentants FO-DGFIP68 ont précisé que si le télétravail pouvait être une solution, il ne pouvait être mis en place qu'à l'initiative des agents et qu'il n'existait toujours pas de texte qui permettait à un chef de service de l'imposer. Nous avons aussi rappelé que lorsque les collègues le sollicitaient, il était inadmissible que des chefs de service le refusent sans motif légitime voire par pur silence ;
- une note va être publiée aujourd'hui sur l'attribution de remboursement des frais de repas en cas de fermeture des RIA et à défaut de titre-restaurant ou de panier ;
- le site de Altkirch connaissant une situation particulière (cluster), il n'y a que de l'APSRDV ;
- les dotations en masques (dont des transparents), gel, solution hydroalcoolique sont suffisantes ;
- bien que la fréquentation soit moindre, la direction maintient le recrutement des vigiles sur Mulhouse et Colmar.

I) Approbation du procès-verbal du CTL du 21 juillet 2020 (pour avis)

Les représentants FO-DGFIP68 n'ayant participé à ce CTL qu'au point sur l'approbation des PV, nous nous sommes abstenus.

II) Réorganisations relatives au NRP au 01/01/2021 (pour avis)

A) Création de postes de CDL à Altkirch/Ferrette et à Dannemarie
B) Mise en place du SGC d'Altkirch
C) Transfert de l'activité de la trésorerie de Rouffach CH et de l'activité M22 de la trésorerie de Dannemarie vers la trésorerie Sud Alsace Groupement Hospitalier
D) Transfert de la gestion du Groupe hospitalier Sélestat-Obernai vers la trésorerie de Colmar EHP
E) Transfert de la mission SIE des SIP-SIE de Altkirch et de Saint Louis vers le SIE de Mulhouse
F) Transfert de la mission du SIP de Ribeauvillé et du SIP de Guebwiller vers le SIP de Colmar ainsi que la mission recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Kaysersberg et de Saintes-Marie-Aux-Mines vers le SIP de Colmar
G) Mise en place des accueils de proximité et participation de la DDFIP aux espaces France service

Pour les représentants FO-DGFIP68, la consultation en CTL sur ces points est purement formelle. Les documents présentés sont normés et tous identiques pour vendre au mieux le projet, comme si nous étions des élus ou des usagers, l'aspect métier n'est pas abordé.
En ce qui concerne les accueils de proximité et les espaces France service, nous sommes toujours convaincus qu'il s'agit d'un palliatif temporaire, écran de fumée pour apaiser les élus, notre directeur ayant affirmé très tôt qu'ils ne perdureraient qu'en fonction de la fréquentation. On nous explique d'ailleurs que les collègues peuvent postuler pour être animateur dans les espaces, qu'ils seront détachés de la DDFIP mais silence quand on demande des précisions sur la gestion dans les services de l'absence d'un agent compté dans le TAGERFIP et donc les objectifs…
Enfin, alors que la réforme est déjà lancée sur certains sites, nous n'avons toujours aucun élément concret qui nous est présenté pour démontrer la réalité de son succès.

Nous maintenons notre opposition à cette réforme qui nuit à la qualité du service public et dévalorise la réalité, quantité et qualité du travail fourni par les agents jusqu'à présent et nous votons contre chacun des points.

Nous sommes toutefois intervenus pour faire remarquer que ces sujets qui n'étaient présentés qu'en CTL impactaient les conditions de travail des agents et qu'en application du règlement intérieur du CTL, les acteurs de prévention auraient dû être convoqués, ce qui n'était pas le cas.
Un ange est passé… Mais c'était oublier que le président était un peu remonté depuis la liminaire… On vous épargne le ton et la durée mais, accrochez-vous, pour la direction le NRP comme les déménagements induits ne modifient pas les conditions de travail des agents ! Donc, circulez ! Y'a rien à voir, pas nécessaire de solliciter les acteurs de prévention !
Dans la continuité de notre liminaire, et face à une mauvaise foi évidente, nous avons ouvertement informé la direction de notre intention de solliciter notre bureau national pour consulter la Centrale sur ce point.
A ce moment précis, ce fut la fin de la communication entre le directeur et nous… La plupart de nos interrogations ont trouvé pour réponse « Autre question »...

Dans un contexte de dialogue dégradé, nous avons tout de même réussi à avancer un peu sur le sujet de la distance retenue pour le calcul de la prime NRP pour les agents actuellement en poste à Saint Louis. Sans apporter de réponse immédiate, le directeur a validé la remarque des représentants FO-DGFIP68 selon laquelle la distance présentée sur Ulysse ne correspondait pas à celle fourni par un site officiel reconnu par l'administration. Il s'est engagé à reconsulter la Centrale pour déterminer les sites acceptés et à refaire le point avec nous au prochain CTL.

III) Modification et harmonisation des horaires d'ouverture du SDIF Haut-Rhin (pour avis)

Sur des sujets similaires par le passé, les représentants FO-DGFIP68 ont toujours prôné pour une harmonie.
Nous avons donc voté pour ce point.

IV) Nouvelle organisation de l'accueil au SDE de Mulhouse (pour avis)

Après avoir rappelé que de toute façon le SDE ne faisait plus d'accueil « libre » avant même que la direction en ait été informée et ait donné l'autorisation, nous avons réaffirmé notre opposition à un accueil entièrement sur rendez-vous.
Ce point n'étant qu'une déclinaison particulière de la politique nationale et locale, nous nous sommes abstenus.

V) Déménagements de service (pour information)

A) Déménagement des services du contrôle fiscal de la Cité administrative de Colmar vers le site de MILUPA (rue d'agent à Colmar)

Ce point avait été présenté pour information en CHSCT et il avait été précisé qu'il serait présenté au vote en CTL (naïfs, on n'avait pas insisté pour attendre le CTL). On a donc été surpris de voir ce point seulement pour information et on a demandé des explications sur ce changement de posture.
Pour la direction, il s'agit d'un déménagement NRP induit et il n'est donc pas nécessaire de demander un avis aux représentants des personnels.
Au jeu du dialogue social, les règles ne sont pas toujours claires, elles sont évolutives et surtout quand c'est une des parties qui a le pouvoir de les changer/interpréter comme ça l'arrange… Sur ce coup, bein, on l'avoue, on ne l'avait pas vu venir et on s'est bien fait arnaquer !
Mais, à l'image de notre directeur, on sait être tenace, donc on ressort l'application de l'article 8 du règlement intérieur sur la consultation des acteurs de prévention en cas de modification des conditions de travail ! On ne voit pas comment la direction pourrait y redire alors qu'il y a un déménagement, sur un site inconnu, qu'aucun plan n'est présenté (occupation et évacuation) et que les agents s'éloignent à plus d'un kilomètre du RIA et ne peuvent donc plus en bénéficier.
C'était une fois de plus sous-estimer la mauvaise foi de notre direction… Selon elle, pas de changement « substantiel »(SIC) donc exit les acteurs de prévention ! Là encore, nous avons ouvertement informé de notre intention de consulter la Centrale.

B) Déménagement du SDE du bâtiment E vers le bâtiment C de la Cité administrative de Mulhouse

Contrairement au point précédent, aucun agent ne nous ayant contacté pour nous faire part d'un quelconque problème, nous ne sommes pas intervenus.

VI) Modification du règlement des horaires variables de la trésorerie Sud Alsace GH (pour information)

Summum de la mauvaise foi de notre direction et de sa capacité à reconnaître les bonnes interventions des syndicats !
Alors qu'il ne cesse de quémander des félicitations pour chacune de ses actions, c'était au-dessus de ses forces d'admettre que cette modification non seulement était à l'ordre du jour mais surtout avait été finalement mise en place grâce à l'intervention des représentants FO-DGFIP68.
Depuis la validation par le CTL de septembre 2019 de la consultation des agents, ces derniers n'ont eu aucun retour et certains nous ont contacté. Ce n'est que notre rappel informel qui a permis à notre direction de réaliser qu'elle avait zappé.

VII) Présentation de la Nouvelle Stratégie d'Accueil (NSA) (pour information)

Simple lecture de la lettre de mission de Mme KAYACAN, ce document était déjà publié sur Ulysse donc rien de nouveau.

VIII) Situation du SIP de Saint Louis : futurs locaux et accueil dédié aux frontaliers (pour information)

Le bail sera signé le 13 novembre mais à ce jour, les représentants des personnels n'ont aucune information sur ce que sera l'accueil dédié des frontaliers et n'ont été destinataires d'aucun plan.
Présentation sans aucun intérêt !

IX) Marianne : affichage des indicateurs de transparence dans les SIE (pour information)

Vous trouverez, en pièce-jointe 2, la présentation de ce dispositif.

X) Questions diverses

Les représentants FO-DGFIP68 ont souhaité revenir sur la note évoquée en début de séance sur le remboursement des frais de repas pour savoir si son application serait rétroactive et si les agents pourraient s'en prévaloir pour les 29 et 30 octobre passés quand le préfet avait décidé de la fermeture des RIA.
Pour la direction, l'application rétroactive est prévue.